



## DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA

**Séance du 26 mars 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM BARDOU- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO -MME ZUMERLE-  
MME VIDAL- -MM VERNHES-MM BOUSCATEL-MM MAZARS

EXCUSES : MM RAMUSCELLO- MM VANDENDRIESSCHE- MME FRASSIN-

ABSENTS : MME MOLINIER

**N° D2025\_16**

**EHPAD Résidence La Grèze – VOTE DE L ERRD 2024**

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter l'Etat des Recettes et des Dépenses de l'EHPAD Résidence La Grèze de 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- ADOPTE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses du budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze pour l'année 2024 tel que présenté par le Président.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,  
ZUMERLE Martine